



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Faire une réclamation pour des objets perdus ou cassés pendant un déménagement

Accéder au Modèle de document

À remettre au déménageur dans les 10 jours calendaires après la réception de vos biens.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R45974>